

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22-431-1932 Divers.

n° 22-431-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 octobre 1932

Numéro JO
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro
30 octobre 1932

TEXTE INTÉGRAL

est autorisée la cession aux élèves des écoles et indigènes inscrits aux cours d'adultes des ouvrages : Méthode de lecture et Premier livre de vocabulaire et de lecture, édités en France pour le compte du service local. Cette cession sera faite aux prix de revient, sans majoration, Soit + 15 fr. 36 pour la Méthode de lecture et 9 fr. 39 pour le Vocabulaire. Le directeur de l'école établira, au nom de chaque acheteur, et transmettra au bureau des finances un état en double expédition des sommes dues, en vue de permettre émission d'ordres de recette ne les intéressés.